

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2024.00495

**MISSION COMPLEMENTAIRE POUR L'ANALYSE DU
FONCTIONNEMENT HYDRAULIQUE DE L'ONZION SOUS LA ZI
DU COIN SUR LES COMMUNES DE SAINT CHAMOND/SAINT
PAUL EN JAREZ - PRESTATIONS SIMILAIRES**

MARCHE CONCLU AVEC VDI

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L 5211-10 du code général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2024.00007 en date du 18 janvier 2024 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Luc DEGRAIX, dans les domaines de la commande publique, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

VU le marché n°2023ASRI104 conclu avec le groupement VDI/RIPARIA/HTV relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'aménagement de l'Onzion sur les communes de Saint-Chamond/Saint-Paul-en-Jarez,

CONSIDERANT qu'à la suite de la réalisation de l'état des lieux diagnostic et la définition des scénarios d'aménagement, il apparaît nécessaire de compléter la connaissance sur le fonctionnement hydraulique d'une couverture de cours d'eau située en amont du périmètre d'étude,

CONSIDERANT qu'afin de garantir la pertinence et la cohérence du scénario retenu sur l'aménagement de l'Onzion sur les communes de Saint-Chamond et de Saint-Paul-en-Jarez, il convient de faire réaliser ce complément d'études à VDI,

CONSIDERANT que le marché précité permet, conformément aux articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la Commande Publique, la passation de nouveaux marchés directement auprès du titulaire du contrat n°2023ASRI104 pour la réalisation de prestations similaires,

CONSIDERANT la proposition technique et économique présentée par le titulaire du marché qui répond aux attentes de la collectivité,

CONSIDERANT dès lors qu'il y a lieu d'attribuer un marché de prestations similaires afin de permettre à VDI de réaliser cette nouvelle mission dans la continuité de la prestation initiale, sans publicité ni mise en concurrence préalables puisque la mise en concurrence initiale a déjà pris en compte la possibilité de conclure des marchés similaires,

RECU EN PREFECTURE

Le 31 mai 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20240429-C20240049510

Date de mise en ligne : 31 mai 2024

DECIDE

ARTICLE 1

Un marché de prestation similaire est conclu avec VDI, sis 35 rue de la Télématicque – 42000 Saint-Etienne, SIRET : 799 483 987 00043, relatif à une mission complémentaire pour l'analyse du fonctionnement hydraulique de l'Onzion sous la ZI du Coin sur les communes de Saint-Chamond/Saint-Paul-en-Jarez.

ARTICLE 2

La durée du contrat est de 4 semaines à compter de la date de notification du contrat.

ARTICLE 3

Le marché est traité à prix forfaitaires et à prix unitaires. Les prix du marché sont actualisables.

Le montant global du marché est de : 3 250,00 € HT complété par :

- Réunion supplémentaire éventuelle : 500 € HT l'unité

ARTICLE 4

La dépense correspondante sera imputée au budget Rivières – section Investissement – 2014 CRGIE 453.

ARTICLE 5

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 6

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 31/05/2024

Pour le Président, par délégation

Le 18^{ème} Vice-Président,

Jean-Luc Degraix